



DECISION N° 2024-182

Prestations de services et d'animations pour les activités réalisées au sein l'Espace citoyen Saint-Martin de la Ville de Perpignan pour la période de janvier à mars 2024.

Direction des Maisons de Quartier

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

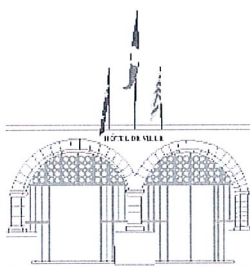
Considérant qu'au terme de consultations organisées selon la procédure adaptée en application des articles : L 2123.1 et R 2123.1-3° du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché relatif à des prestations de services et d'animations socio-culturelles pour la période de janvier à mars 2024 pour les activités organisées au sein de l'Espace citoyen Saint-Martin de la Ville de Perpignan.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

De conclure des conventions de prestations de services et d'animations socio-culturelles pour un montant total de **1 358 € TTC.**

- **Ateliers d'expression corporelle (gestion des émotions et art) par l'artiste photographe Isabelle Casanovas**, 29 rue René Bazin, 66100 Perpignan, pour un montant de **170 € TTC.** 3 séances d'expression corporelle et artistique sont basées sur la technique du lightpainting. Ces sessions permettent de libérer les émotions des parents et des enfants à travers la photographie, mais aussi de développer et consolider la coopération et les liens familiaux.



- **Ateliers éco-responsables par l'entreprise Les pois bleus**, 16 avenue de la Gare, 34320 Neffiès, pour un montant de **1 008 € TTC**. Ces 6 séances s'articulent autour de créations sur le thème de l'éco-responsabilité sous forme d'ateliers ludiques et pédagogiques.
- **Ateliers yoga par Constance yoga de Cloé Thomas**, 24 avenue du Général de Gaulle, 66000 Perpignan, pour un montant de **180 € TTC**. 3 ateliers sont proposés, permettant notamment de chasser les tensions avec des techniques de respiration et de postures de relâchement pour se libérer du stress, et de gérer les émotions de façon ludique.

Soit un montant total de 1 358 € TTC.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **30 JAN. 2024**

ID Télétransmission : 066-216601369-20240130-186692-AU-1-1

Accusé reçu le : **30 JAN. 2024**

Affiché le : **30 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

